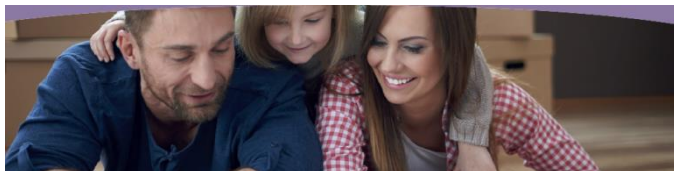


Solution Assurance Emprunteur de PRÉVOIR

**Une nouvelle offre simple et économique pour l'assurance de prêt,
particulièrement adaptée aux besoins des employés et des professions intermédiaires**



PRÉVOIR, groupe d'assurance spécialisé dans la protection des personnes, présente sa nouvelle Solution Assurance Emprunteur, une assurance de prêt immobilier, personnel ou professionnel.

Articulée autour de 5 formules différentes qui intègrent toutes les maladies non objectivables (affections disco-vertébrales, affections psychiques et psychiatriques), cette nouvelle offre s'adresse à tous les propriétaires ou futurs propriétaires, et plus particulièrement à la catégorie socio-professionnelle des employés et des professions intermédiaires.

Solution Assurance Emprunteur leur permet ainsi de souscrire un crédit immobilier en toute simplicité et en toute tranquillité, le tout dans un rapport qualité / prix avantageux.

L'assurance emprunteur : un marché évolutif

Démarche indispensable pour toute souscription de crédit immobilier, l'assurance emprunteur permet une sécurité du propriétaire ou futur propriétaire d'une part, et de la banque d'autre part.

Il s'agit d'un marché qui a connu des évolutions importantes, au cours des 10 dernières années, en faveur de l'assuré qui peut désormais plus facilement changer d'assurance de prêt :

- **La loi Lagarde** en 2010 permettant aux assurés de choisir librement leur assurance emprunteur,
- **La loi Hamon** en 2014 permettant aux assurés de changer leur assurance de prêt sans frais pendant la 1^{ère} année d'adhésion,
- **La loi du 21 février 2017**, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, permettant aux assurés de changer leur assurance de prêt tous les ans, à la date d'échéance du contrat d'assurance.

Solution Assurance Emprunteur : une offre simple et complète permettant de faire des économies

PRÉVOIR lance sa nouvelle offre « Solution Assurance Emprunteur », une assurance de prêt permettant aux assurés de sécuriser leur emprunt et de protéger leur famille, tout en optimisant le coût global de leur crédit grâce à l'économie réalisée sur l'assurance.

Cette solution d'assurance est particulièrement adaptée aux besoins et possibilités financières des employés, population à laquelle PRÉVOIR apporte depuis longtemps une protection et un accompagnement, notamment par des garanties de prévoyance.

Solution Assurance Emprunteur se caractérise ainsi par :

- **L'inclusion dans l'offre des maladies « non objectivables »**, comme les troubles du dos ou les dépressions : généralement optionnelle sur le marché, cette garantie, incluse d'emblée, apporte à l'assuré une vraie protection supplémentaire.
- **L'irrévocabilité des garanties** : quelle que soit l'évolution de sa situation, l'assuré reste toujours couvert aux conditions fixées dans le contrat initial.
- **La simplicité des démarches** : le devis, la souscription et le suivi du contrat sont dématérialisés. L'assuré dispose d'un accès simple à son dossier sur son espace sécurisé en ligne. Les démarches et la communication sont donc plus simples.

En souscrivant à Solution Assurance Emprunteur, l'assuré bénéficie également de :

- **L'expertise de PRÉVOIR** en prévoyance, la solidité financière du groupe et sa capacité d'accompagnement des assurés, avec notamment son réseau d'experts conseillers, apportent une écoute, un conseil et un suivi de proximité lors d'entretiens à domicile.
- **L'expertise de son partenaire CBP**, acteur majeur sur l'assurance emprunteur (gestion d'un contrat sur 4 en France).

5 formules pour assurer un prêt immobilier en toute sécurité

Articulée autour de 5 formules, dont l'une s'adresse aux professions médicales, paramédicales et aux vétérinaires, Solution Assurance Emprunteur est une assurance de prêt immobilier : prêt amortissable, prêt à taux zéro, prêt *in fine*, prêt relais et crédit-bail.

Cette nouvelle offre garantit ainsi le remboursement d'un prêt si l'emprunteur ne peut plus faire face à ses échéances en cas de :

- Décès
- Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)
- Incapacité temporaire totale (ITT)
- Invalidité permanente totale (IPT)
- Invalidité permanente partielle (IPP)
- Invalidité professionnelle (IP), valeur ajoutée de l'offre.

Formules	Libellés de garanties	Cible
Formule 1	Décès	Salarié & TNS
Formule 2	Décès – PTIA	
Formule 3	Décès – PTIA – IPT – ITT	
Formule 4	Décès – PTIA – IPT – ITT – IP	Prof Lib. & Salarié paramédical
Formule 5	Décès – PTIA – IPT – ITT – IPP	Salarié & TNS

Contact Presse : Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay-Cotrebil / Aurélie Fitoussi

01 60 36 22 12 – launay@bcomrp.com / fitoussi@bcomrp.com

A propos de PRÉVOIR....

PRÉVOIR est un groupe d'assurance spécialiste de la protection des personnes.

Depuis plus d'un siècle, il aide ses assurés à protéger leurs proches et à préparer leur avenir, grâce à des solutions de prévoyance, santé, retraite et épargne.

Avec 1 600 salariés, PRÉVOIR est une entreprise de taille intermédiaire.

En France, son réseau de proximité est présent dans toutes les régions pour conseiller et accompagner ses assurés.

PRÉVOIR s'attache particulièrement à protéger, face aux aléas de la vie, les foyers qui en ont le plus besoin : les ouvriers, les employés, les artisans.

Au total, en 2016, 346 millions d'euros de prestations ont été versés aux assurés de PRÉVOIR.

PRÉVOIR est un groupe familial et indépendant qui a mis la sécurité de ses clients au premier rang de ses priorités.

Sa solidité financière lui permet d'autofinancer son développement.

Le groupe gère 4 milliards d'euros d'actifs, son chiffre d'affaires consolidé est de près de 585 millions d'euros.

Son actionnariat est stable : son capital est détenu à 70 % par les descendants des familles fondatrices et à 30 % par les salariés.

La qualité de sa gestion lui vaut une notation stable depuis 10 ans : A- pour les sociétés d'assurance et BBB pour la société holding (notation Standards & Poor's).

Pour plus d'informations : www.prevoir.com